Collaud Romain, Bourguet Gabrielle		
Concept Sports-Arts-Formation		
Cosignataires : 0	Réception au SGC : 08.03.17	Transmission au CE : *08.03.17

Dépôt et développement

Le concept « Sports-Arts-Formation » (SAF) du canton de Fribourg a fait l'objet d'un premier rapport au Grand Conseil en 2013, suite à un postulat déposé en 2010 par M. le Député Eric Collomb.

Aujourd'hui, les mesures prévues par le concept semblent poser des problèmes à certains clubs sportifs formateurs. Ceux-ci relèvent que le système n'est pas adapté aux besoins du sport de haut niveau. L'appel de M. Slava Bykov dans La Liberté du 17 janvier dernier n'en constitue qu'un exemple.

En outre, certains élèves qui ne remplissent pas les critères d'admission au concept SAF sont néanmoins des sportifs de talent en pleine ascension. Ils s'entraînent de nombreuses heures chaque semaine, sont invités à participer à des camps et semblent avoir, pour certains, des difficultés à obtenir les allègements nécessaires à la poursuite de leur sport.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil une étude comparative intercantonale des différents systèmes que l'on peut regrouper sous le générique « sport-études », incluant notamment les cantons de Vaud, Genève, Valais et Berne.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat analyse notamment les points suivants :

1. Conditions d'admission au concept
2. Mesures en faveur des élèves sportifs admis dans le concept
3. Mesures en faveur des élèves sportifs de haut niveau qui ne remplissent pas les conditions d'admission au concept
4. Budgets affectés aux systèmes « sport-études » par les cantons
5. Mise à disposition des infrastructures pour le « sport-études » – tarifs pratiqués
6. Subventionnement cantonal des centres de formation – conditions et montants accordés.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).